

Afin de mieux comprendre ces deux formations voici une explication en image  
(Regardez sur la carte grise du véhicule est de la remorque le PTAC : F2)

**Le PTAC de la remorque doit être entre 750kg et 3500 kg**

**Si la somme des deux PTAC des véhicules est inférieure à 3500 kg dans ce cas le permis B suffit.**



**Si la somme des deux PTAC des véhicules est entre 3500kg et 4250 kg dans ce cas vous devez faire la mention B96 soit une formation de 7h00 (sans examen).**



**Si la somme des deux PTAC des véhicules est supérieure à 4250kg dans ce cas il vous faut un permis BE (Formation sur 3 jours avec examen devant inspecteur – si votre dernier permis à plus de 5 ans, dans ce cas, passage du code de la route).**



Attention ces photos sont des exemples ne pas les prendre au pied de la lettre,  
Veuillez vérifier au préalable le F2 de votre carte grise.

**Pour information :**

**PTAC = Poids Total Autorisé en Charge**

**PTRA= poids Total Roulant Autorisé**

**L'addition des 2 PTAC(F2) ne doit en aucun cas dépasser le PTRA (F3)**